

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Benaïssa AIT TALEB, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Christian GAILLARD, Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20h12).

Absents excusés : /

Absents excusés ayant donné mandat de vote :	Mandataires	Date de la procuration
Mandants Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	14 avril 2021

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, M. Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041521-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE DU DEPARTEMENT
POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON DE PRODUITS DE
MARQUAGE ROUTIER

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

De par le volume de sa commande le Département bénéficie de tarifs avantageux pour l'achat de certaines fournitures routières. C'est donc dans l'optique de faire réaliser des économies substantielles aux communes que le Département a souhaité organiser des groupements de commandes à l'occasion du renouvellement de ses marchés pluriannuels de fournitures.

C'est ainsi que le Département et quarante-quatre communes du Territoire de Belfort ont conclu en 2018 deux accords-cadres portant sur la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

Ces deux accords-cadres, qui ont été reconduits trois fois par périodes successives d'un an, prendront fin le 31 décembre 2021.

Devant cette échéance, et compte tenu de l'intérêt financier de ce groupement de commande, le Département souhaite organiser un nouveau groupement de commandes concernant les produits de marquage routier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable à l'adhésion au prochain groupement de commande organisé par le Département pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041521-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041508-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2020 BUDGET BOIS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2020 du budget bois, faisant apparaître un déficit de fonctionnement de 3 023,71 € et un excédent d'investissement cumulé de 953,79 €.

Le conseil municipal décide :

- De reporter au budget primitif bois 2021 le déficit de fonctionnement de 3 023,71 €
- De reporter l'excédent d'investissement de 953,79 € au compte 001 du budget primitif 2021 bois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041507-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2020 BUDGET COMMUNE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2020, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 65 312,47 € et un déficit d'investissement de 76 021,21 €,

Le conseil municipal décide :

- D'affecter 65 312,47 € au budget primitif 2021 au compte 1068 IR
- De reporter en section d'investissement le déficit de 76 021,21 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041509-AU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE
de présents 18
de conseillers en exercice 22
de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2020 BUDGET RESIDENCE DES
FORGES

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2020 du budget Résidence des Forges, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 29 629,24 € et un déficit d'investissement 138 277,96 €,

Le conseil municipal décide :

- D'affecter 29 629,24 € au compte 1068 IR du budget primitif Résidence des Forges 2021.
- De reporter le déficit d'investissement de 138 277,96 € au compte 001 du budget primitif Résidence des Forges 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	4 450 602	32,59 (*)	3 832 000	1 248 849	32,59	1 248 849	92,85
Taxe foncière (non bâti).....	38 951	92,00	44 100	40 572		40 572	128,57
CFE.....			0				>>>
			Totaux :	1 289 421		1 289 421	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 16,72

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel
	8	9	10
Taxe foncière (bâti).....	32,59		32,59
Taxe foncière (non bâti).	92,00		92,00
CFE.....	>>>		
		Produit total souhaité	
		1 289 421 = 1	
		Produit total de référence (total colonne 4)	
			(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			6 341		>>>	6 341

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur contribution
218 312				- 265 492

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

1 289 421	+	6 341	+	218 312	+	13 159	-	0	+	- 265 492	=	1 261 741
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A BELFORT

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

DAVID PESSAROSI

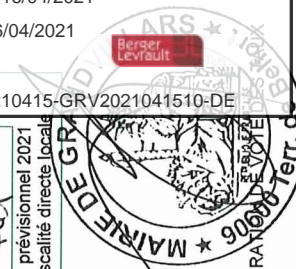
Le 18 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,

le 15/04/2021



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :		
a. Personnes de condition modeste	919	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	405	
d. Locaux industriels	213 512	
Taxe foncière (non bâti) :	3 476	
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :		
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire		
c. Base minimum		
d. Locaux industriels		
e. Autres allocations		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :		
Dotatation pour perte de THLV :	0	
Dotatation TH (Mayotte) :		
6. COEFFICIENT CORRECTEUR	0,81845	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal		
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi		726 309
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		8 523
3. CVAE		
a. CVAE : part nette versée par les entreprises		>>>
b. CVAE : part dégréevée		
c. CVAE : exonérations non compensées		
4. TAXE D'HABITATION		
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants		56 873
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV		
d. Taux figé de taxe d'habitation		11,15
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH		0,00

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
7. FRACTION DE TVA	

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental	national	12	38,34					
	départemental	13	34,09					
Taxe foncière (bâti).....			49,79	3,00000	92,85			
Taxe foncière (non bâti).			130,18	1,61000	128,57			
CFE.....			>>>	>>>	>>>			
DIMINUTION SANS LIEN								
Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée								
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés								

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	>>>	communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, communauté urbaine ou de commune ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			26,55

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017....	3 904 329	x	11.15	=	435 333
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					38 930
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					2 080
= ressources communales supprimées par la réforme.....					476 343 A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	738 221
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	399
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....	
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	738 620 B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	706 431	+	738 221	=	1 444 652
---	---------	---	---------	---	-----------

IV – SUR-OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	476 343 A	-	738 620 B	=	-262 277 D
---	------------------	---	------------------	---	-------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-262\,277}{1\,444\,652} = 0.81845 \text{ **E**}$$

Si **D** > 0 et **E** > 1) : commune sous-compensée

Si **D** < 0 et **E** < 1) : commune sur-compensée
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041518-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ANNULATION DE LA
DELIBERATION DU 10
DECEMBRE 2020 CONCERNANT
LA NUMEROTATION DE RUE-
LOTISSEMENT LA PROSSE

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que par délibération du 10 décembre 2020 le conseil municipal a décidé d'attribuer le numérotage des habitations des rues Malpommier, de la Vieille Tuilerie et du Bois Lachat du lotissement « La Prosse ».

S'il appartient au conseil municipal de dénommer les rues et les places publiques de la commune, le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale exercée par le Maire.

Conformément aux remarques formulées par le Préfet le 25 mars 2021, il convient de retirer la délibération du 10 décembre 2020 attribuant le numérotage des habitations des rues Malpommier, de la Vieille Tuilerie et du Bois Lachat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retirer la délibération du 10 décembre 2020 concernant le numérotage d'habitations de rues du Lotissement « la Prosse ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-21900536-20210415-GRV2021041518-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041502-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET BOIS 2020

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2020 du budget BOIS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041501-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET COMMUNE 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2020 du budget COMMUNE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041503-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET RESIDENCE DES
FORGES 2020

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2020 du budget RESIDENCE DES FORGES**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041520-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021_____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CESSION DE LA PARCELLE
AD 149

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que dans le cadre de la rénovation et de l'extension du magasin Colruyt à Grandvillars, l'enseigne a besoin d'acquérir la parcelle AD149 de 60 m2.

En effet, cette acquisition permettrait à l'enseigne de réaliser des travaux de voirie pour la sortie des poids lourds directement sur la RD19 à partir du quai de déchargement du magasin.

Le Maire propose donc de cette parcelle à la SAS Colruyt au prix de 2 000 euros.

Vu l'avis des domaines du 26 février 2021,

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De céder la parcelle AD 149 d'une surface de 60 m2 à la SAS Colruyt au prix de 2 000 euros,
- D'autoriser le Maire ou le premier adjoint au Maire de signer cet acte de vente devant le notaire, Maître Sophie Guichard à Delle,
- De préciser que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041520-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041523-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION COUPON
AVANTAGE BIBLIOTHEQUE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que la commune est partenaire du Centre Régional d'Information Jeunesse et de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif carte avantages Jeunes avec la bibliothèque municipale de Grandvillars.

La Région Bourgogne Franche-Comté renouvelle la compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes 2021-2022. Pour recevoir cette participation, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat 2021/2022.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041522-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE FONCTIONNEMENT DE
LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
DE GRANDVILLARS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose la convention de partenariat entre la commune de Grandvillars et le conseil départemental pour le fonctionnement de la médiathèque municipale.

La médiathèque est un outil privilégié de construction individuelle, de mise en capacité des ressources de chacun, générateur de lien social. Elle favorise la proximité, fédère les territoires, provoque des rencontres et fabrique une plus grande cohésion sociale.

La présente convention valable pour les 3 ans à venir a pour objet de définir les obligations et engagements du Département par le biais de sa médiathèque départementale de la commune par le biais de sa médiathèque municipale afin de garantir le développement, le bon fonctionnement et l'accès de ladite médiathèque municipale à tous sans discrimination aucune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque municipale de Grandvillars.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041522-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041527-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CNL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Pour l'année 2021, le budget d'acquisition de livres imprimés s'élèvera à 11 000 €.

Le niveau de l'aide du Centre National du Livre pourrait être de 25 % soit 2 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- De fixer à 11 000 € le budget 2021 pour l'acquisition de livres imprimés
- De solliciter une aide auprès du Centre National du Livre à hauteur de 25% soit 2 750 €
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041524-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrsitian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DESIGNATION D'UN DELEGUE
SUPPLEANT POUR LA
COMMISSION DE CONTROLE
DES LISTES ELECTORALES

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que suite à la démission d'un conseiller municipal, Monsieur Dellasanta Laurent, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Monsieur Yves Carpentier.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041525-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA
COMMISSION
SPORTS/ANIMATION ET VIE
ASSOCIATIVE

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite au départ de Monsieur Laurent Dellasanta, conseiller municipal, la composition de la commission sports/animation et vie associative s'établit comme suit :

- Rapporteur : M. Christophe REGNAULT
- Membres : MM. Djamel BENISID Yves CARPENTIER, Mmes Michèle MENDES, Catherine CREPIN.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041515-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

PRESENTATION DU RAPPORT
D'OBSERVATIONS DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES A LA CCST

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

En application des dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, le Président de la Chambre régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a adressé à la commune de Grandvillars le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes du Sud Territoire concernant les exercices 2021 et suivants.

Ce rapport a été notifié par la chambre au président de la Communauté de communes qui l'a présenté à son assemblée délibérante.

L'article L.243-8 mentionné ci-dessous prévoit que : « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication des observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté transmises à la commune le 3 mars 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041515-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041514-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RECRUTEMENT D'UN
CONSEILLER NUMERIQUE :
MODIFICATION DE LA
DELIBERATION DU 4 MARS 2021

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la délibération du 4 mars 2021 concernant la création à compter du 19 avril 2021 d'un emploi non permanent pour un poste de conseiller numérique,

Considérant que ce nouveau dispositif nécessite un délai supplémentaire pour sa mise en place,

Le Maire propose de porter la création du poste au 25 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De modifier la date de création du poste indiquée dans la délibération du conseil municipal du 4 mars 2021
- De fixer en conséquence la date de création de l'emploi non permanent à partir du 25 mai 2021
- Que les autres dispositions décidées restent inchangées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-21900536-20210415-GRV2021041514-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041526-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**REDEVANCE HEBERGEMENT
DES CONCENTRATEURS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite au déploiement des compteurs communicants pour le gaz, le Maire informe qu'un hébergeur est installé à la salle de spectacle au 49 rue des Grands Champs.

La redevance due par GRDF pour l'hébergement de ce concentrateur s'élève pour la période du 09/07/2019 au 21/12/2020 à la somme de 74,44 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à émettre le titre correspondant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041517-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrsitian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RENOVATION DU BATIMENT
DES TENNIS COUVERTS :
ATTRIBUTION DU MARCHE
POUR LE LOT N°5 BARDAGE

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 16/04/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que les travaux de BARDAGE des tennis couverts (lot 5) ont fait l'objet d'une consultation des entreprises.

Après analyse des offres reçues, et au vu des rapports établis, le Maire propose :

- D'attribuer le marché comme suit :
 - o Lot 5 Entreprise CLAIR ET NET pour un montant de 82 391,95 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché comme suit :
 - o Lot 5 Entreprise CLAIR ET NET pour un montant de 82 391.95 € HT
- D'autoriser le Maire à signer le marché et les documents y afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041516-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**TRAITEMENT BUDGETAIRE ET
COMPTABLE DES DEPENSES
LIEES A LA GESTION DE LA
CRISE SANITAIRE DU COVID 19 :
ETALEMENT EXCPETIONNEL
DES CHARGES**

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyn SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la circulaire NOR ter2020217C du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du Covid19,

Vu la circulaire du 15 février 2021 prolongeant partiellement le dispositif pour le premier semestre 2021,

Afin de limiter l'impact budgétaire des dépenses réalisées dans le cadre de la crise sanitaire, un nouveau dispositif permet aux collectivités d'effectuer un lissage sur 5 ans.

Considérant les dépenses de fonctionnement réalisées depuis le début de la crise sanitaire, qui s'élèvent à 22 410,16 € conformément au tableau joint en annexe

Le Maire propose d'effectuer un lissage des dépenses sur 5 ans de ces dépenses.

Les écritures comptables en résultant seraient les suivantes :

Année	Compte 4815 Débit	Compte 791 Crédit	Compte 6812 Débit	Compte 4815 Crédit
2021	22 410,16	22 410,16	4482,03	4482,03
2022			4482,03	4482,03
2023			4482,03	4482,03
2024			4482,03	4482,03
2025			4482,04	4482,04
Total	22 410,16	22 410,16	22 410,16	22 410,16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise l'étalement exceptionnel des charges de fonctionnement liées à la crise sanitaire d Covid19
- Autorise le Maire à émettre les écritures comptables correspondantes

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041519-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

TRAVAUX EN FORET 2021 :
VALIDATION DU DEVIS DE
L'ONF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis de travaux O.N.F. pour l'exercice 2021.

En 2021, les travaux envisagés en forêt communale sont estimés comme suit :

- Investissement = 5 867,26 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de travaux ONF qui s'élève à 5 867,26 € HT
- autorise le maire à signer ce devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041510-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DES TAUX 2021

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le nouvel état 1259 concernant le vote des taux locaux pour l'année 2021.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales a été mis en œuvre.

En 2021, les taux sont votés comme suit :

- Taux taxe foncière sur le bâti : 15,87 +16,72 (taux département en 2020) = 32,59 %
- Taux taxe foncière sur le non bâti = 92 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe les taux 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) = 32,59 %
- Taxe foncière (non bâti) = 92%

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041510-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041512-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrsitian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BOIS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2021 du BOIS qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27 553,00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 11 556,00 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041511-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrsitian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
COMMUNE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2021 de la COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 891 642,00 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 695 209,65 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041513-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 19

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrsitian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
RESIDENCE LES FORGES

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2021 de la Résidence des Forges qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 48 030,00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 218 688,71 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041505-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH, Adjointe.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF BUDGET BOIS
2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 BOIS dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	17 789,79 €
DEPENSES	20 813,50 €
Solde	- 3023,71 €
Résultat à reporter	- 3023,71 €

Section d'investissement

RECETTES	7 246,55 €
DEPENSES	3 804,14 €
Solde	3 442,41 €
Solde antérieur	- 2 488,62 €
Solde d'investissement cumulé	953,79 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041505-DE

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget BOIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041504-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH, Adjointe.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF BUDGET
COMMUNE 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 COMMUNE dressé par le Releveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	2 916 749,91 €
DEPENSES	2 851 437,44 €
Solde	65 312,47 €
Résultat à affecter	65 312,47 €

Section d'investissement :

RECETTES	923 900,99 €
DEPENSES	942 954,23 €
Résultat 2020	-19 053,24 €
Solde antérieur reporté	- 56 967,97 €
Résultat 2020 cumulé	- 76 021,21 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH,

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041504-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041506-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____15 avril 2021____

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH, Adjointe.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Christophe REGNAULT, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Djamel BENISID, Chrstian GAILLARD, , Mmes Catherine CREPIN, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Michèle MENDES, Claudia RERAT, Sophie GUYON (arrivée à 20 h 12).

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF BUDGET

RESIDENCE DES FORGES 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 16/04/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M.Christian RAYOT	14 avril 2021
M.	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mme Evelyne SCHMITT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 RESIDENCE DES FORGES dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	46 920,75 €
DEPENSES	17 291,51 €
Résultat à affecter	29 629,24 €

Section d'investissement

RECETTES	30 638,87 €
DEPENSES	39 393,90 €
Solde	- 8755,03 €
Report antérieur	-129 522,93 €
Solde à reporter	- 138 277,96 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210415-GRV2021041506-DE

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget RESIDENCE DES FORGES.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT